

Dossier événement

Place Philippe VI de Valois

Nom de votre association
Nom de votre événement
Date de votre événement

Dossier à remettre deux mois avant la manifestation, soit :

- à l'accueil de l'Hôtel de Ville
- par mail à mairie@mairie-revel.fr
- par voie postale au 20 rue Jean Moulin 31250 Revel

Tout dossier devra être complet pour être instruit.

Renseignements

Important : fournir l'attestation d'assurance responsabilité civile au dépôt du dossier.

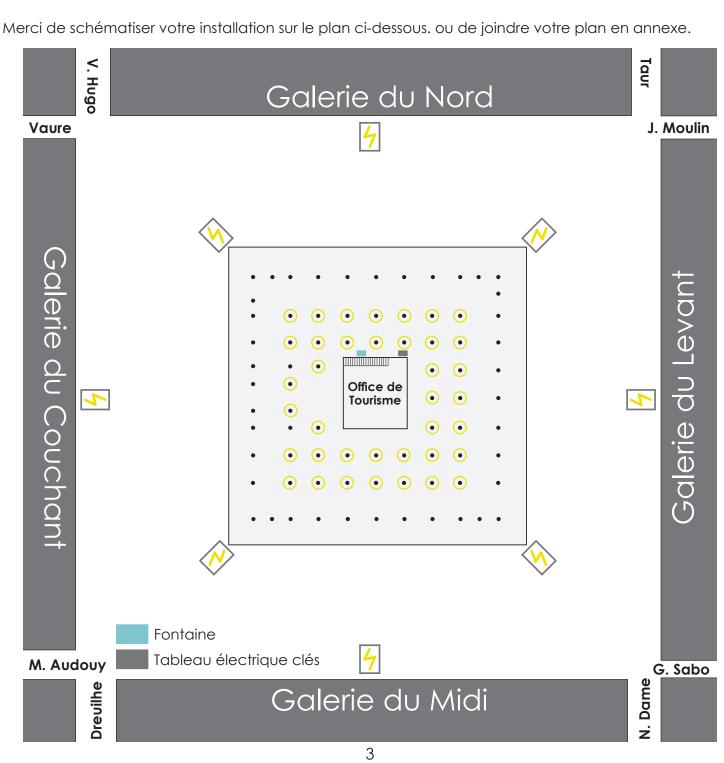
À fournir une seule fois lors du dépôt du premier dossier - Pensez à vérifier la validité de votre document.

Nom de l'association ou raison sociale :
Nom et prénom du responsable :
Adresse:
Ville: Code postal:
Téléphone:
Mail:
Objet de la manifestation :
Date de l'occupation : duauau
Horaires : deh àh
Date de l'ouverture au public, si différente de l'occupation : du/auau/
Horaires : dehàh
Tarifs Tariff Ta
☐ Entrée gratuite ☐ Entrée payante : tarif adultes : tarif enfants :
Animation ☐ Réservée à l'association ☐ Ouvert au public (à partir de quel âge ?) :
Exercise a rassociation — Doverrao public (a partir de querage 9)
Descriptif et programme de votre événement :
Demande d'affichage sur les panneaux municipaux*
*Sous réserve de disponibilité Affiches à déposer aux Services Techniques le vendredi de la semaine précédant la semaine d'affichage.
□Non
Oui période souhaitée : semaine(du lundi au lundi)
Récupérer les affiches : 🗆 Oui 🗆 Non
À récupérer aux Services Techniques 15 jours maximum après la fin de l'affichage.
Nombre d'affiches à fournir : 5 maximum
Dimensions des panneaux : 113 cm x 160 cm

Taille maximale des affiches: 113 cm x 160 cm
Taille minimale des affiches: 84,1 x 118,9 cm (A0)

Configuration Mise en place par les Services Techniques (hors samedis, dimanches et jours fériés)

☐ Bornes électriques escamotables 5	
Entourez les bornes dont vous aurez besoin en	précisant la nature des éléments branchés.
Nombre:	Volts (230 ou 400) :
Nombre:	Volts (230 ou 400) :
Nombre:	Volts (230 ou 400) :
Matériels non fournis : adapteurs universels pour les coffrets et re	allonges électriques.
🗆 Prises électriques sur poteaux - 220 V 💿	
☐ Éclairage public sous la halle	
☐ Sonorisation de votre manifestation. Besoi	ns (discours, événements sportifs, chorale) :



Prêt de matériel

Soit déposé par les Services Techr	niques 🗌	Soit récupéré par l'association
Matériel à déposer le :///		atériel à récupérer le :////
Matériel mis à disposition (quantité maniforme la Tables PVC - 1,80 m (120) Tables rondes - 8 à 10 places (15) Chaises (550) Barrières - 2m x 0,80m (550) Barrières Héras - 3,50m x 2m (40) Grilles d'exposition - 2m x 1m (23) Barnum* - 8m x 5m (4) *Uniquement sur la commune de Revel. Instachniques de la ville et sous réserve des conditions	Nombre:	plaque de 1,20m x 1,20m Surface : Grand podium roulant : Surface demi-ouvert : 26m² Surface ouverture complète : 35m² Podium module - 2m x 1m (18)
	ercle vert) - 4 ro ercle vert) - 2 ro (660L) ace de don (e.	Dues (660L) Nombre: Space de gratuité où chacun peut déposer et/ou n'état. À la fin de la manifestation, le SIPOM récupère
Cadre réservé à l'administration		
	•	
Moyens humains : ☐ Oui ☐ Non	- Remarques :	
Autres remarques :		

Autorisation d'Occupation du Domaine Public

Les manifestations organisées sur la place sont soumises à autorisation et au règlement général d'occupation du domaine public disponbile sur www.mairie-revel.fr

Plus d'informations sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N22179

Demande d'arrêtés pour :
Occupation du Domaine Public sans mesure de circulation et/ou stationnement
du/
Lieu concerné pa r la demande d'arrêté (rues, avenues, boulevards, places) :
\square Occupation du Domaine Public avec mesure de circulation et/ou stationnement
du/au/
Lieu concerné par la demande d'arrêté (rues, avenues, boulevards, places) :
PLAN —
Autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons (avec ou sans alcool)
Informations et réglementation sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N22179 Dans la limite de 5 autorisations annuelles.
Je soussigné(e) sollicite, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du code de la santé publique, l'autorisation temporaire d'ouvrir un débit de boissons.
Nature des boissons (sans alcool, bières, vins):
À l'occasion de :
Du/au/

Demande de dérogation à l'arrêté préfectoral de lutte contre les nuisances sonores

Décret du 7 août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés, s'applique à tous les lieux diffusant des « bruits » ou sons amplifiés qu'ils soient clos ou ouverts (salles de concert, festivals, cinéma, discothèque, bar, restaurant...).

- Limiter les niveaux sonores à 102 décibels (A) et 118 décibels (C, basses fréquences) sur 15 min
- Limiter les niveaux sonores pour les enfants de moins de 6 ans à 94 décibels (A) et 104 décibels (C)

Demandeur	
Nom:	Prénom :
Agissant au nom de (l	e cas échéant) :
Ville:	Code postal :
	Mail:
Évènement/Activité	
Nature:	
Lieu:	
Date: du/	au/
Nuisances sonores	
Sources de bruit :	
Descriptif des dispositi	fs de sonorisation prévus le cas échéant :
Puissance totale contains to the contains	de la sonorisation :
Nombre et puissar	nce des hauts parleurs :
·	nce des enceintes :
	orisation sur véhicule (le cas échéant) :
Dispositions prises pou	r préserver l'audition des personnes participant à l'évènement et limiter les
nuisances sonores po	ur le voisinage :
Modalités d'information	on préalable des riverains :

Déclaration préalable d'une « vente au déballage » (vide-greniers, marchés...) - Articles L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 et R. 310-19 du code de commerce et articles R. 321-1

et R. 321-9 du code pénal)

Informations et réglementation sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N22179

Déclarant

Dans le cadre d'une vente au déballage, l'association est tenue d'établir un registre tamponné et signé par monsieur le Maire permettant l'identification des personnes qui participent à l'événement. Après la manifestation, et au plus tard dans un délai de huit jours, vous devrez déposer votre registre à l'Hôtel de ville, 20 rue Jean Moulin, pour enregistrement et transmission en préfecture.

Nom de l'association ou raison sociale	e :
Nom et prénom du responsable :	
N° SIRET :	
Adresse:	
Ville:	Code postal :
Téléphone :	Mail:
Caractéristiques de la vente au dé	ballage
Adresse de la vente (terrain privé, pai	rking):
Ville:	Code postal :
Marchandises vendues : 🗌 neuves	occasions
Nature des marchandises vendues :	
Date de la décision ministérielle :	
(en cas d'application des dispositions	du II de l'article R. 310-8 du code de commerce)
Durée de la vente :ja	ours
Date de début de la vente : / /	Date de fin de la vente ://

Toute fausse déclaration de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du code de commerce).

Cadre réservé à l'association - Engagement du déclarant

Je soussigné(e),	, certifie exacts les renseigne-
 ments contenus dans le dossier et m'engage à respecter les contenus de particulières de sécurité relatives à l'occupation locales et réglementaires en vigueur relatives à l'autorisation débit de boissons et d'Occupation du Domaine Public; prévues aux articles L.310-2, R.310-8 et R.310-9 du code du condéballage. 	on des lieux ; n d'ouverture temporaire d'un
Date et signature de l'association :	

Cadre réservé à l'administration

Besoins
☐ Matériel (tables, chaises)
□Buvette
☐ Affichage municipal
Autorisation d'Occupation du Domaine Public
Arrêtés de stationnement et de circulation
□ Vente au déballage (vide-greniers, vide ta chambre)
□ SIPOM
☐ DHT Audio - Option n°
☐ Dossier complet
Dossier incomplet - Motifs :
Accord des services municipaux - Observations :
Accord du Comité Festivités - Observations :
Refus du Comité Festivités - Motifs :
Signature :
Fonction du signataire :

Contacts - Pour vos événements

Sportifs

Culturels & festifs

RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT SPORTIF

Laurent Mialhe

06 34 66 77 48

lmialhe@mairie-revel.fr

MÉDIATRICE CULTURE ET FESTIVITÉS

Audrey Durand

05 62 18 85 36

adurand@mairie-revel.fr

Contacts

Besoin d'aide ou de précisions pour remplir le document ? Veuillez contacter :

SERVICE FESTIVITÉS - SERVICES TECHNIQUES

Besoins en matériel et affichage

05 34 66 70 00

festivites@mairie-revel.fr

SERVICE ÉLECTRICITÉ - SERVICES TECHNIQUES

Besoins en électricité

05 34 66 70 00

DL-ELECTRICIENS@mairie-revel.fr

POLICE MUNICIPALE

Autorisations d'Occupation du Domaine Public et d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

05 62 18 71 49

police@mairie-revel.fr

SERVICE À LA POPULATION

Vente au déballage

05 62 71 18 48

accueil@mairie-revel.fr